

Noisy-le-Grand, le 23 janvier 2008

Objet : Taxe d'apprentissage 2008

Madame, Monsieur,

Vous allez d'ici peu décider de l'affectation de la taxe d'apprentissage. Vous savez peut-être que cette ressource représente pour l'ENS Louis-Lumière, école pourtant publique, 30 % de ses fonds propres.

Cette année, les moyens collectés grâce à la taxe serviront au fonctionnement de notre pédagogie (intervenants extérieurs professionnels, prestations techniques, locations de matériels, consommables...) et à nos projets d'investissement, notamment un nouvel audit de mixage. Ils permettront également la mise en place de nouveaux projets : un bureau des stages renouvelé et un système d'options organisées sous forme d'ateliers de 6 semaines pour les étudiants de 3^{ème} année.

Section cinéma : Effets spéciaux (vfx) / Tournage documentaire (perfectionnement)/ Le cadre et l'acteur

Son : Scénographie sonore / Son pour le Cinéma et la TVHD (perfectionnement)

Photographie : Gestion de commande photographique (prise de vue, traitement, archivage, diffusion..)

Ces changements viennent renforcer nos pôles traditionnels d'excellence au service de notre objectif : continuer à former de futurs professionnels de haut niveau, capables d'évoluer avec les changements que vivent nos métiers.

Au nom du Conseil d'administration et des équipes pédagogiques, j'espère que je pourrai compter sur votre confiance.

Je me tiens à votre disposition pour toute information et je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes salutations les meilleures.

Francine Lévy
Directrice